

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2020)
Heft: 2310

Artikel: alle de cinéma à bout de souffle? : Netflix produit des films de cinéma diffusés via sa chaîne VOD, mais le home-cinéma n'assassinera pas forcément les salles
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024189>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que la crise sanitaire pourrait être l'occasion d'attaquer de front les conséquences du virus et la crise climatique.

Malheureusement la gestion de ces deux crises obéit à des règles qui contrecarrent leur résolution. Toute mesure doit être économiquement supportable et respecter le fédéralisme. On en voit les effets néfastes à propos de la Covid-19.

Pour sauver la saison hivernale, on renonce à fermer les remontées mécaniques, au risque d'affronter une troisième vague ou même de faire perdurer la deuxième. Les cantons scrutent les statistiques de la contamination et profitent, dans le désordre et à la moindre accalmie, de rouvrir les cafés et autres lieux propices à la diffusion du virus. [Ueli Maurer](#) s'est clairement exprimé en évoquant une pesée d'intérêts qui assume les atteintes à la santé publique.

Même approche à propos de la politique

climatique, d'autant plus facile à justifier que ses effets ne sont pas immédiatement perceptibles. Réduire les émissions certes, mais à condition que l'économie n'en souffre pas. Pousser l'énergie solaire, mais dans le cadre des crédits disponibles. Rénover le domaine bâti, mais en laissant la main aux cantons.

Des [économistes](#) ont beau montrer que seules des mesures fortes susceptibles de maîtriser l'épidémie sauveront l'économie, rien n'y fait. Le court terme et les intérêts sectoriels donnent le ton. La démonstration vaut également pour le climat. Agir au plus vite en réglementant et en investissant se révélera payant du simple point de vue économique. Mais comme pour contrer la pandémie, il faut desserrer largement les cordons de la bourse, en aidant celles et ceux qui pâtiront de la transition énergétique et en investissant massivement dans les renouvelables. Le temps n'est plus aux comptables à la petite semaine.

Salle de cinéma à bout de souffle ?

Netflix produit des films de cinéma diffusés via sa chaîne VOD, mais le home-cinema n'assassinera pas forcément les salles

Jacques Guyaz - 13 décembre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38021>

Netflix a produit le film [Mank](#) de David Fincher. Cette réalisation sort en cette fin d'année 2020, à grand renfort de publicité et en exclusivité pour les abonnés de sa plateforme de streaming. Le réalisateur est immensément connu, le premier rôle est interprété par Gary Oldman et, tout aussi attractive, l'histoire raconte l'écriture par Herman J. Mankiewicz du scénario de *Citizen Kane*, réalisé par Orson Welles, film phare s'il en est. Mais *Mank* ne sortira pas en salle.

Question de format

Que voit-on sur notre écran domiciliaire ? Deux bandes horizontales noires en haut et en bas de

l'écran; une profondeur de champ avec d'innombrables personnages peu visibles; une image en noir et blanc qui a l'air superbe, mais qui se trouve quelque peu dégradée par un format qui n'est pas du tout conçu pour un écran de télévision, d'ordinateur ou de tablette.

Netflix a donc produit un pur film de cinéma de haut niveau – que l'on peut aimer ou non, là n'est pas la question, mais qui est destiné à n'être jamais diffusé sur grand écran – sauf exception dans le cadre de festivals ou dans des salles indépendantes qui peuvent passer des contrats avec la chaîne de *video on demand* (VOD). L'exemple de *Mank* montre à quel point l'industrie du cinéma à Hollywood marche sur la

tête et se perd dans des stratégies tortueuses incompréhensibles pour les non-initiés.

Il serait facile de dire que finalement ce n'est pas notre problème; nous avons un cinéma européen très actif et de grande qualité; nous pouvons très bien nous en contenter et, après tout, ces intrigues californiennes qui se déroulent à quelque 12 000 km ne nous concernent pas.

Écrasant impact *made in USA*

Or oui, nous en subissons l'impact. En Suisse, le poids du cinéma américain est écrasant. Parmi les [trente films](#) qui ont obtenu le plus grand nombre d'entrées en 2019, vingt-six provenaient d'outre-Atlantique, un de France, un de Grande-Bretagne et deux de Suisse (*Zwingli* de Stefan Haupt et *Bruno Manser* de Niklaus Hilber).

En outre, le cinéma des films d'auteur ou provenant de petits pays à la grande tradition cinématographique comme l'Iran, la Corée du Sud ou le Danemark ne peut exister sur nos écrans – si ce n'est lors de projections dans les festivals ou les cinémas indépendants – que si les salles de cinéma gagnent de l'argent. Or la rentabilité dépend exclusivement des films fabriqués à Los Angeles. Si les plateformes Internet se substituent à la salle en visant uniquement le gain financier, le cinéma d'auteur et celui des petits pays disparaissent.

Avec la fermeture des salles provoquée par la Covid-19, la situation actuelle est incertaine et les grands studios se montrent très hésitants. Warner, notamment, a décidé de diffuser ses films simultanément en salle et sur la plateforme HBO Max, mais en 2021, uniquement. Les mauvaises langues rappellent cependant que Warner et HBO Max – qui ne se porte pas très bien – ont tous deux le même propriétaire, AT&T. Ceci expliquant cela.

Il est, de plus, devenu habituel de dire que le cinéma en salle vit ses dernières années et que l'avenir appartient aux films visionnés en streaming, sur nos *home-cinema*. Et si la vérité était ailleurs et que loin de se projeter dans un avenir purement VOD, les grands studios de Hollywood et les plateformes indépendantes

visaient le développement des salles ?

Il est tout de même étrange que Netflix finance de vrais films de cinéma que seuls quelques privilégiés peuvent voir sur grand écran, tels *Roma* de Alfonso Cuarón ou *The Irishman* de Martin Scorsese, pour les diffuser ensuite exclusivement en streaming. À cette aune, il serait certainement beaucoup plus rentable pour Netflix de produire des séries télévisées.

Fin de l'ère *Paramount Decree*

L'origine et l'explication de tous ces mouvements étranges se situent peut-être en 1948, avec ce qu'on appelle le [Décret Paramount](#). Cet arrêt de la Cour suprême des États-Unis a interdit à la Paramount, et par voie de conséquence aux autres studios, d'à la fois produire, distribuer et exploiter les films. Autrement dit, cette décision rendait impossible toute intégration verticale.

Les entreprises qui distribuent les films et celles qui exploitent les salles de cinéma doivent être totalement indépendantes des producteurs. Le progrès technique a rendu cet arrêt obsolète. Lorsque Netflix produit des contenus et les exploite sur sa plateforme, il réalise bel et bien une intégration verticale. En août 2020, sur demande du Département de la justice, un juge fédéral de New York [a aboli le Décret Paramount](#).

Les fermetures liées au coronavirus rendent la situation difficile pour les grands exploitants des réseaux de salles de cinéma aux États-Unis, comme AMC ou Regal – qui appartient à l'opérateur anglais Cineworld. Mais avec la fin du *Décret Paramount*, les entreprises comme Netflix ou Disney se retrouvent probablement sur la ligne de départ pour racheter des salles et y diffuser leurs productions. Une opération qui risque de s'avérer délicate.

Le *Décret Paramount* ne représente probablement pas le seul obstacle juridique. La législation antitrust est, comme on le sait, très dense aux États-Unis, où les études d'avocats ont de belles perspectives d'honoraires devant elles.

Toutefois, parions que Netflix et les autres sociétés de production diffuseront bientôt leur catalogue aux États-Unis dans des cinémas qui leur appartiendront. En Europe – tant que ces géants ne s’offrent pas eux-mêmes des salles, de prestige par exemple – les distributeurs paieront

le prix fort pour montrer ces films en salle, à côté de l’exploitation bon marché en streaming.

Autant dire que le cinéma sur grand écran est loin de disparaître, mais son avenir se joue effectivement de l’autre côté de l’Atlantique.

Il était une «foi», une aventure spirituelle ...et ses dessous idéologiques

Le livre de Nicolas Gex, Crêt-Bérard. L’aventure d’une maison inspirée retrace l’histoire d’une institution protestante non sans posture politique marquée

Pierre Jeanneret - 10 décembre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38001>

Dans une langue simple mais élégante, d’une manière originale qui en rend la lecture attrayante, et avec beaucoup d’empathie, Nicolas Gex propose l’histoire de Crêt-Bérard, en «*septante regards*». Ce bâtiment situé sur la commune de Puidoux et la Fondation éponyme sont intimement liés au protestantisme vaudois ou, du moins, à l’une de ses tendances. Tout est parti de la volonté de créer un lieu de rassemblement pour les Jeunes Paroissiens.

L’auteur traite de la fondation de Crêt-Bérard, de sa construction, de ses structures, de ses aspects financiers, des pasteurs qui l’ont dirigée, de sa vocation au premier chef spirituelle, mais aussi culturelle. Il n’omet pas de situer cette aventure dans son contexte économique et sociétal.

Le livre offre donc un panorama quasi exhaustif de cette «*Maison de l’Église et du Pays*». Même si cette appellation fleure bien la Ligue vaudoise, elle traduit ses liens étroits avec l’Église protestante, mais montre également qu’elle se veut ouverte sur la société. On sera sensible enfin à l’intérêt et à la qualité des nombreuses illustrations qui enrichissent l’ouvrage.

Le livre et son contexte

Cependant, il faut parfois lire entre les lignes, et

alors la belle histoire de Crêt-Bérard révèle des aspects plus contestables. L’honnêteté de Nicolas Gex, qui est un bon historien, ne saurait être remise en cause. Mais le fait qu’il ait été longtemps membre actif de la société d’étudiants Helvétia, et proche du Parti libéral-radical, sinon membre de celui-ci, biaise un peu son regard.

Par ailleurs, il semble bien que l’ouvrage ait été commandité par le Conseil de Fondation de Crêt-Bérard, dont on verra les rapports étroits avec le mouvement Ordre et Tradition, ce qui a peut-être, d’une certaine manière, lié les mains de l’auteur.

Enfin, il n’est pas indifférent de remarquer que la publication du livre a obtenu le soutien financier de la Loterie Romande, ce qui est banal, mais aussi de la Fondation Marcel Regamey, ce qui l’est moins, étant donné la posture très à droite de son fondateur.

Construire une maison

L’histoire de Crêt-Bérard présente, il est vrai, des côtés fort sympathiques. Ses buts ont été exprimés, dans la halle du Comptoir suisse, le 2 mai 1948 lors du 3^e rassemblement cantonal des Jeunesses paroissiales (les JP) de ce qui était, alors, l’Église nationale vaudoise.